

Nouméa, le 30 juillet 2010

Communiqué de presse

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie vient de rendre public les prix de l'essence et du gazole applicables en août 2010 (Journal officiel du 27 juillet 2010, page 6572/ www.juridoc.gouv.nc).

Conformément à la délibération n° 173 du 29 mars 2006 relative à la structure des prix de l'essence et du gazole, les prix des carburants à la pompe sont révisés chaque mois. Les calculs, réalisés par le service Energie de la DIMENC, répercutent mécaniquement sur le prix payé par le consommateur à la pompe, les effets de hausse et de baisse enregistrés sur le marché de Singapour. En effet, l'approvisionnement de la Nouvelle-Calédonie en essence et en gazole est réalisé depuis Singapour.

Les prix de l'essence et du gazole applicable en août sont :

- Pour l'essence, on passe de 140 FCFP/L à **141,9 FCFP/L** soit une augmentation de 1,9 FCFP/L (+ 1,4 %)
- Pour le gazole, on passe de 113 FCFP/L à **115,8 FCFP/L** soit une augmentation de 2,8 FCFP/L (+2,5 %)

